


**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE SUR LA MONTÉE DU LAC
(QUARTIER DE CLÉRICY)**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil prévue pour le **lundi 9 août 2021** à 20 h au centre communautaire, au 9983, rang du Berger (quartier de Mont-Brun), le conseil municipal rendra une décision sur une demande de dérogation mineure présentée pour **M. Gilles Rancourt relativement à la propriété située sur la montrée du Lac** (lots 4 821 127, 5 327 071 et 6 330 675 au cadastre du Québec), à Rouyn-Noranda. Cette demande de dérogation mineure a été présentée en raison de l'installation projetée d'une enseigne au sol qui serait située sur une propriété différente de celle à laquelle elle réfère, ce qui est prohibé par le règlement de zonage N° 2015-844 de la Ville de Rouyn-Noranda.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre l'installation de l'enseigne au sol, tel que ci-dessus mentionné, ainsi que son maintien pour la durée de son existence. Le conseil entendra lors de cette séance toute personne intéressée à se prononcer sur ladite demande et celle-ci est disponible pour consultation au bureau de la greffière, situé à l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, et ce, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 7^e jour de juillet 2021



Angèle Tousignant, greffière